

LYON, le 09 juillet 2026

**A l'attention de monsieur Thomas RUDIGOZ
Maire du 5ème arrondissement de Lyon**

Monsieur,

Nos cinq entités citoyennes vous écrivent ce jour pour ré-affirmer leur position commune concernant la montée du Chemin Neuf.

Cette position est basée avant tout sur notre volonté la plus réelle d'apaiser la ville et l'arrondissement du 5ème, ainsi que sur nos résultats constatés et analysés depuis le début de l'expérience mise en place dans cette montée.

Aussi, nos cinq entités déclarent :

1. Leur détermination la plus totale de ne pas revenir à la situation antérieure à la transformation de cette voie urbaine, c'est-à-dire au retour de près de 4.000 véhicules/jour complètement inadaptés à ces quartiers historiques et touristiques, engendrant pollution sonore et atmosphérique, accidentologie et îlot de chaleur urbain envers les habitants et les 4.700 élèves des établissements scolaires situés dans ce périmètre.

2. Leur détermination la plus totale à la pérennisation d'une voie dédiée aux seuls modes actifs que sont les piétons et les cyclistes, ainsi que les véhicules autorisés :

**- aujourd'hui, ceux des riverains des montées du Gourguillon et du Chemin Neuf,
- demain, une extension aux habitants et aux commerçants à proximité immédiate et en aval du Chemin Neuf (modalités à définir en commission).**

3. Leur volonté d'une requalification complète de la montée du Chemin Neuf et de la rue Tramassac durant la mandature 2026-2032. Cette requalification devra impérativement apporter sécurité et confort pour tous les usagers de cette voie urbaine, avec notamment :

**- une réfection totale des trottoirs et leur élargissement à certains endroits,
- deux pistes cyclables séparées et adaptées selon le sens de circulation à la forte pente, matérialisant les 3 Voies Lyonnaises (8, 11 et 12),
- la meilleure matérialisation et création de passages-piétons, notamment devant la fontaine-cascade, futur croisement du parc des Balmes,
- la mise en place d'une signalétique directionnelle, patrimoniale et touristique en amont et en aval,
- la mise en place de bancs, de corbeilles de propreté et la réactivation des fontaines publiques.**

4. Leur volonté d'un réel contrôle mis en place rue des Farges / montée du Chemin Neuf pour les véhicules autorisés par un système de bornes escamotables et / ou bien de vidéo-verbalisation.

Nous vous adressons, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.

**Collectif des Habitants de la montée du Chemin Neuf – M. Michel HOURS, président
Association Saint-Just Respire – M. Tristan DEFAY, président
Association Les Droits du piéton – M. Pierre RAUZADA, président
Association La Ville à Vélo – Mme Frédérique BIENVENÛE, coprésidente
Hostel Vieux Lyon du Chemin Neuf – M. Renaud HELSTROFFER, directeur**

Copie pour information :

**- Mme Véronique SARSELLI, présidente de La Métropole
- Mr Grégory DOUCET, maire de Lyon
- M. Gilles GASCON, vice-président métropolitain
- M. Laurent BOSETTI, adjoint au Maire de Lyon
- Le Progrès, Lyon-Capitale, La Tribune de Lyon, France 3**